



Le Petit Callassien n° 18



Avis à la population : le vendredi 26 mars 2004, à 18h 30, aura lieu au Centre Beaujour une Vidéo Conférence ayant pour sujet : prévention sur les feux de forêts. Présence des élus, des Sapeurs - pompiers et du CCFF départemental et local.

Février 2004

Spécial débroussaillage



Nous ne voulons pas voir ça !

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
FRANÇOISE BARRE - MAIRE DE CALLAS

AIDE REDACTION
MURIEL MERCHER

COORDINATION
DOMINIQUE BOURRIER

MISE EN PAGE ET ILLUSTRATION
DANIEL ET RAPHAËLE DIDOLOT

DOCUMENTATION / ARCHIVES
HANNE PERIER

DISTRIBUTION
PIERRE FERRANDO

REPRODUCTION
REPRO - SYSTEM

CENTRE ARCADIA - TRANS-EN-PROVENCE-83

Exemple de préservation réussie d'une villa
et de son environnement par un débroussaillage ef-
fectué dans les règles prescrites.
(voir article page 8).



Vœux de Madame le Maire aux Callassiens le 10 janvier 2004

Mes chers concitoyens, chers amis, bienvenue à Callas ce soir. Les Callassiens, le Conseil Municipal et moi-même sommes très sensibles au fait que des personnalités venant de l'extérieur prennent la peine de venir jusqu'à nous, nous démontrant ainsi l'amitié qu'elles nous accordent.

(Les nombreuses personnalités présentes sont remerciées)

Ce soir, nous allons nous promener à travers le livre de Callas que nous venons d'éditer, nous allons le feuilleter brièvement grâce à la caméra de Jean-Michel et Yann GENIEIS et faire quelques poses commentées sur le passé, le présent et l'avenir.

La musique qui accompagnera cette balade est de Vivaldi, il fallait cela pour rappeler que Callas est le berceau d'un Festival de Musique Ancienne bien connu maintenant.

Alors, pourquoi un livre sur Callas ?

Voyez-vous, un jour j'ai entendu dans une émission culturelle que la peinture du tableau de la Joconde s'estompait petit à petit, il a été utilisé pour ce tableau peint sur bois des techniques inconnues, même à ce jour, et il n'a jamais été touché. D'ailleurs, il fait l'objet, vous le savez, d'une protection très particulière contre le vol, bien sûr, mais aussi contre la lumière.

A l'image de la Joconde qui s'estombe, c'est le passé qui meurt, c'est une civilisation en mutation rapide et totale. Il s'agit donc de ne pas perdre nos identités, ne pas oublier... fixer nos souvenirs, notre mémoire individuelle et collective.

Voici donc CALLAS avec sa fleur confirmée cette année au concours régional.

CALLAS, PAYS DE L'OLIVIER

Tout d'abord en 1595 – révolte des habitants contre le seigneur de Pontévès et son assassinat, destruction du château. Callas fit sa révolution 200 ans avant la Révolution Française !

Son évolution fut marquée par l'abandon plus que d'autres villages car sa ressource principale étant l'olivier (56 000 oliviers en 1892), le gel de celui-ci à plusieurs reprises, et le dernier en date en 1956, provoqua la désertification du village.

Inutile de vous dire que, aguerri par toutes ces épreuves, le caractère callassien est bien trempé –on dit qu'il est fier et qu'il supporte difficilement trop d'autorité.

Nous venons de voir le Moulin Bérenguier, bien connu sur toute la région, qui a reçu plusieurs récompenses pour la qualité de son huile. Je précise que Callas possédait 23 moulins à la fin du 19^{ème} siècle.

C'est pourquoi, il nous a paru important de restaurer le moulin communal que voici -1^{ère} tranche de travaux réalisés par la C.A.D. : la toiture et la consolidation des murs. A décider maintenant de sa future destination : un musée de l'olivier ?

RESTAURATION DU PATRIMOINE

Des personnalités ont aidé par le passé à l'évolution de Callas :

- Félix de Beaujour et ce bâtiment que nous avons rénové et agrandi en 2001.

- Jacques Auxile Verrion dont le buste ainsi que ceux de sa femme et de son fils ornent la Mairie annexe, place Jean Jaurès, salle municipale qui vient tout juste d'être rénovée.

LA VIE CULTURELLE

Le Festival de Musique de Callas a été créé en 1991;

La Médiathèque compte actuellement 232 adhérents;

L'école de musique compte 25 élèves.

PENNAFORT

Site remarquable – patrimoine naturel extraordinaire de par sa géologie, sa végétation, son hydrologie –tout est bien détaillé dans le livre.

N'oublions pas la présence de la Chapelle de Pennafort et son hostellerie associée à une gastronomie de premier ordre. Il s'agit là d'atouts indéniables pour la Dracénie et son développement touristique.

BALADE DANS LE VILLAGE

Sur tous les plans notre village a bougé pour le plus grand bien de ses habitants. Le programme d'amélioration de l'habitat a permis la rénovation de beaucoup de maisons et la réfection de façades, il reste encore beaucoup à faire et nous aimerions paver d'autres calades et placettes comme la Placette Font-Basse qui vient d'être réalisée et nous le ferons, seulement il nous faudra de la patience car nos réseaux souterrains sont tous à changer, ils ont 30 à 40 ans -c'est de l'argent et du temps-.

La vie économique et les commerces à Callas se développent à bonne allure : plusieurs nouveaux établissements se sont installés ou se sont développés en changeant même leur implantation; la champignonnière va rouvrir; la Commune ayant acquis un immeuble rue Saint-Eloi, un dentiste est en train de s'y installer.

S'agissant de la rue Saint-Eloi, la dynamique qui s'installe sur tout son côté droit va nous inciter à y empêcher le stationnement des véhicules afin de permettre un meilleur accès aux établissements ayant pignon sur rue et un engagement des piétons à pénétrer dans le village. Je voudrais à ce stade remercier tous les représentants de la vie économique de notre village, commerçants, artisans, professions libérales qui offrent les services et prestations nécessaires à la vie quotidienne et, ce faisant, créent des richesses et des emplois. Je rajouterai que la Clinique des Oliviers a adjoint récemment les soins orthopédiques à ses pathologies, et emploie quelques 60 personnes ce qui n'est certes pas négligeable pour notre secteur.

LES SAPEURS-POMPIERS

Le Corps des Sapeurs-pompiers de Callas est un des plus anciens de la région, il date de 1946. Aujourd'hui, notre Commune possède une caserne - Centre de Secours constitué de 37 (bientôt 40) sapeurs-pompiers dont 3 femmes.

Ce Centre de Secours inauguré en 2001 a salué l'arrivée du V.S.A.B. (Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés) cet été 2003, ce qui implique une présence au Centre jour et nuit et offre ainsi à la population de Callas-Bargemon-Claviers-Figanières, une rapidité d'intervention à personne la plus optimale et sécurisante possible. Nous sommes actuellement à 3 interventions en moyenne sur 2 jours, ce qui démontre que ce service était un impératif et qu'il permet et permettra de sauver bien des vies.

Nous n'avons pas été épargnés par les feux cet été. Un premier feu, sur la route en direction de Figanières, un 2^{ème} début juillet vers Cou-donne / Devantville : 16 ha et le 3^{ème} fin juillet venant de la Motte/le Muy : 200 ha.

Fort heureusement et grâce à l'efficacité de nos sapeurs-pompiers et du C.C.F.F., aucune maison n'a été touchée.

Nous avons tout de même dû procéder à l'évacuation du camping de la Haute-Garduère et accueillir 200 personnes sur 2 jours au Centre Beaujour. L'hostellerie des Gorges de Pennafort a dû, elle aussi, être évacuée.

Je tiens à ce stade à féliciter et remercier tous ceux qui nous ont aidés à l'accueil et au réconfort de toutes ces personnes qui ont dû tout laisser sur place lors de leur évacuation, avec la peur au ventre. Je remercie bien évidemment nos sapeurs-pompiers et ceux de tout le Var, les Comités des Feux de Forêts, la Gendarmerie, l'Armée qui nous a fourni 200 lits et couvertures, les associations qui nous ont aidés et particulièrement le Comité des Fêtes, la population compréhensive et compatissante, notamment les commerçants qui ont offert des victuailles, enfin tous ceux qui ont tendu la main. C'est là que nous réalisons ce que les mots "entraide et solidarité" veulent dire.

Nous avons d'ailleurs développé avec nos campeurs (assez éloignés géographiquement) de réels liens d'amitié, nous en avons reçu des témoignages écrits, et encore récemment pour les vœux, et loin de délaisser notre département, ils nous ont dit revenir l'année prochaine avec beaucoup de confiance.

Après tous ces événements nous avons beaucoup craint pour la défréquentation du Var, je crois qu'il n'en est rien si nous savons agir pour l'avenir et rassurer nos visiteurs, les sécuriser et les protéger si besoin est. Chacun de nous doit être conscient qu'une prise en compte civique de nos espaces naturels est impérative et je fais appel à vous tous pour procéder au débroussaillage et à l'entretien régulier de vos terres et forêts. J'en parlerai plus en détail dans le prochain bulletin municipal à paraître bientôt.

Je ne voudrais pas oublier la D.D.A.F. et l'O.N.F. qui ont été très présents lors des feux et ensuite lors de la réalisation des travaux d'urgence effectués après les feux, une réelle coopération et coordination s'est manifestée et je les en remercie vivement. Merci également au Conseil Général et à l'Armée pour le travail réalisé grâce à leur bulldozers pendant les feux.

LES ASSOCIATIONS OU LA VIE ASSOCIATIVE

Je suis heureuse de saluer encore une fois, un jour comme celui-ci, les présidents et responsables d'associations. Ces personnes qui vont à la rencontre des autres et se dévouent en leur consacrant un temps important. Les associations sont un élément incontournable de la vie de notre village.

Je tiens à vous dire Mesdames et Messieurs les responsables associatifs que vous pourrez toujours compter sur l'équipe municipale pour vous épauler autant qu'elle le pourra et vous trouverez, toujours en nous, porte ouverte à vos idées, projets ou craintes.

L'image s'est arrêtée sur les travaux d'extension des vestiaires de notre stade, travaux réalisés par la C.A.D. et qui vont permettre à notre association sportive d'évoluer avec les petits surtout, dans de meilleures conditions.

Bien d'autres réalisations se sont faites en 2003 ou sont en cours :

- le bâtiment d'accueil périscolaire, à côté de l'école, permettant d'accueillir les enfants scolarisés dès 7 H 30 et après l'école jusqu'à 18 H 30, ce service offrant aux parents qui travaillent la possibilité de faire garder leurs enfants;
- une deuxième tranche d'assainissement vient de se terminer aux Costes, une 3^{ème} tranche se profile pour 2004 (la Colle - les Moulières);
- plusieurs acquisitions foncières sont en cours, principalement à l'entrée du village afin d'y installer à l'avenir des équipements publics;
- des travaux importants de voiries et pluviaux sont en cours également;
- l'éclairage public annoncé sur le haut du village est imminent;
- la 2^{ème} tranche de Beaujour va se faire, les subventions sont enfin arrivées.

Vous savez, nous ne pouvons pas brûler les étapes mais nous avançons sûrement, et ce qui a été annoncé sera réalisé.

Je salue à ce stade notre équipe municipale (voirie, administration, école) pour le travail excellent rendu tout au long de l'année et qui nous assiste, nous élus, dans la concrétisation de nos projets.

Saluons aussi quelques réalisations intercommunales et communautaires qui touchent plus précisément notre canton :

- le collège de Figanières, réalisation incontournable;
- la déchetterie hyper fonctionnelle qui sera opérationnelle au printemps;
- la mise en place du transport à la demande (TED PETIT BUS) organisée à l'initiative de Pierre BLANC, maire de Bargemon et Vice-président du service Transports à la C.A.D;
- les documents touristiques élaborés par la Maison de Pôle et là, je cite Georges ROUVIER, Maire de Châteaudouble, Vice-président au Tourisme;
- bien d'autres réalisations à venir...communales, intercommunales et communautaires.

Tout cela ne peut se faire que dans un climat de paix, de solidarité et de partage et aussi de bon sens : c'est Louis Napoléon Bonaparte qui disait :

« Marchez à la tête des idées de votre siècle, ces idées vous servent et vous soutiennent,

Marchez à leur suite, elles vous entraînent,

Marchez contre elles, elles vous renversent »

Le livre se ferme sur quelques petites histoires bien locales ainsi que sur la gastronomie, ce qui nous enjoint tout naturellement à nous diriger vers le buffet sans vous avoir auparavant souhaité de la part du Conseil Municipal et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères de bonheur et de réussite, à vous ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année.



Cérémonie des vœux - janvier 2004



Région
PACA

Philippe Arcamone
Vice-président

Dossier suivi par Noëlle Smagge
Chargée de mission

Madame le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que lors de sa délibération du 25 novembre, le Jury Régional des villes et villages fleuris que j'ai l'honneur de présider, a décidé de confirmer à Callas son label 1 fleur et d'y adjoindre ses encouragements.

La remise des prix aura lieu au début de l'année à l'Hôtel de Région à une date qui vous sera communiquée dès que possible.

Certain que cette promotion contribuera à la mise en valeur touristique de Callas, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes bien cordiales salutations.

Marseille, le 5 décembre 2003

Madame Françoise Barre, Maire
Hôtel de ville - Place de la victoire
83830 Callas

Philippe Arcamone
Conseiller régional
Président du Jury Régional
des villes et des villages fleuris



MARCHE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conclu pour 12 ans en 1991, le contrat de délégation de service public concernant l'eau et l'assainissement est arrivé à son terme en 2003. Ainsi, et comme le prévoit la «loi Sapin», un nouvel appel à candidature a été effectué selon un cahier des charges bien précis établi par la Commune et les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

En date du 30 Avril 2003, une première réunion de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) composée :

- d'élus de la Commune,
 - de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
 - du Percepteur,
 - de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- enregistrait les candidatures administratives de 5 sociétés.

Chacun des candidats se devait de proposer une prestation selon, notamment, les données suivantes correspondant aux paramètres de la Commune de Callas

a) EAU

- Abonnés : 1018
- Consommation : 120 000 m³
- 2 tranches de consommation : inférieur et égal à 80 m³ et supérieur à 80 m³

b) ASSAINISSEMENT

- Abonnés : 480
- Consommation : 35 000 m³

Une seconde réunion de la COP en date du 29 Août 2003 étudiait les propositions de la Saur (Bouygues) et de la Tec (Générale des Eaux), seules entreprises à répondre à l'offre. Le 25 novembre 2003, la COP recevait tour à tour les 2 candidats pour étudier et négocier les offres proposées.

C'est le 25 janvier 2004 qu'une dernière réunion de la COP retenait la candidature " la moins disante " de la SAUR à proposer au Conseil Municipal selon la tarification suivante :

a) EAU (prix HT, hors part communale et organismes publics)

- Abonnement : 54 €
- 0 à 80 m³ : 0,60 € le m³
- Supérieur à 80 m³ : 1,18 € le m³

b) ASSAINISSEMENT (prix HT)

- Abonnement : 38 €
- 0,93 € le m³

Exemples de facturation selon le nouveau marché

1) Habitation reliée à l'assainissement collectif : consommation annuelle de 73 m³

Abonnement eau		54,00€
Abonnement assainissement		38,00€
Consommation eau	0,6 x 73 soit	43,80€
Part communale	0,1 x 73 soit	7,30€
Part organismes publics	0,28 x 73 soit	20,44€
Consommation assainissement	0,93 x 73 soit	67,89€
TOTAL HT		231,43 € (TOTAL TTC : 244,15 € soit 1601 francs)

2) Habitation non reliée à l'assainissement collectif : consommation annuelle de 141 m³

Abonnement eau		54,00€
de 1 à 80 m ³	0,6 x 80 soit	48,00€
Part communale	0,1 x 80 soit	8,00€
de 81 à 141 m ³	1,18 x 61 soit	71,98€
Part communale	0,4 x 61 soit	24,40€
Part organismes publics	0,28 x 141 soit	39,48€
TOTAL HT		245,86€ (TOTAL TTC : 259,38 € soit 1701 francs)

NOUVELLES DE LA VOIRIE de janvier à décembre 2003

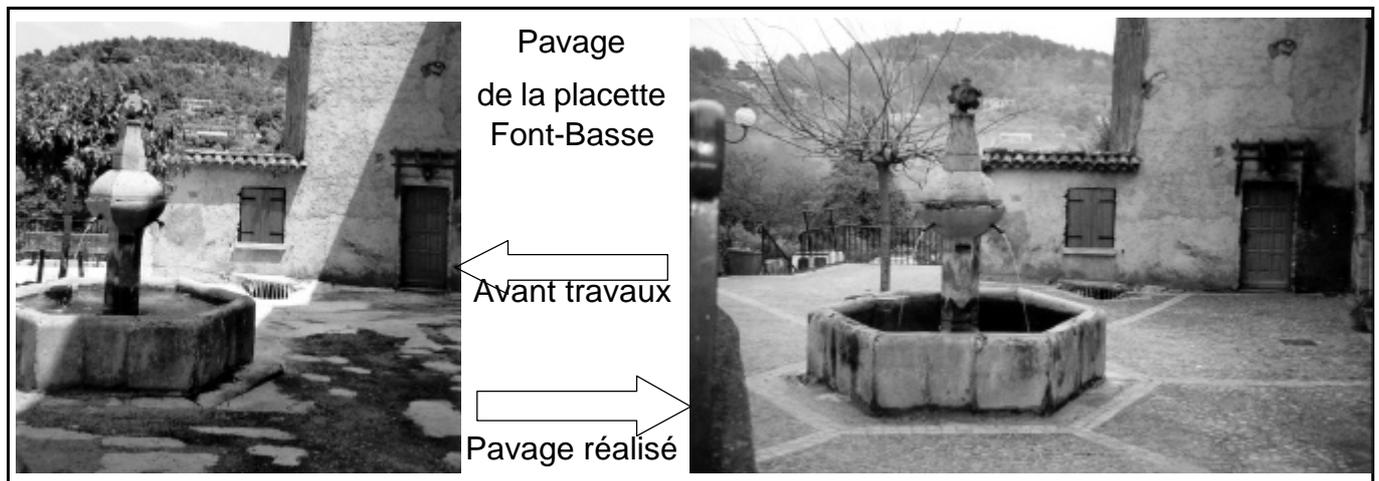
Outre toutes les missions habituelles du personnel de la voirie, à savoir nettoyage des rues, corbeilles du village et déjections canines, ramassage des encombrants abandonnés sur la voie publique, entretien des voies et chemins, désherbage et débroussaillage, entretien des fossés, élagage des branches basses, entretien des bâtiments, aide aux festivités, décoration des fêtes de fin d'année, etc., voici quelques travaux réalisés en 2003 par l'équipe de la voirie :

- Abri poubelles sur la RD 25 au lieu-dit les Rouméguières.
- Signalisation comprenant le remplacement des panneaux 10 t et 25 Km en mauvais état, le remplacement des panneaux 45 Km/h par des panneaux 50 Km/h, mise en place de la signalisation du pont de l'ancienne voie ferrée, mise en place des sens interdits (descente de l'église vers placette de la Paix ainsi que rue du Portail vers placette de la Paix), remplacement des panneaux de signalisation non conformes.
- Réalisation de l'enseigne « Galerie Saint-Eloi » en acier découpé, scellé et peint.
- Réalisation de garde-corps sur 80m linéaire et emplacements de parking rue du Portail.
- Réalisation d'une clôture (cour de la garderie périscolaire).

Alain BAIGES - Jean LECOMTE

TRAVAUX à L'ENTREPRISE

- Entreprise SFILIO :** Entretien des espaces verts; Plantation des fleurs annuelles;
- Entreprise SEV :** Traitement des arbres du village et traitement préventif du pied du palmier (place du 18 juin 1940);
- Entreprises VENTURINO et RAYBAUD :** Terrassement de la cour de la garderie périscolaire;
- Société ALGECO :** Fourniture et mise en place d'un local modulaire de 56m² pour la garderie périscolaire;
- Entreprise INEO :** Entretien de la centrale du chauffage de l'école et réalisation de l'installation électrique de la garderie périscolaire;
- Entreprise CARDAILLAC :** Travaux de terrassement pour l'assainissement et l'adduction d'eau potable dans les quartiers des Costes et Costes Sud, achèvement et réception du chantier;
- Entreprise JEAN-FRANÇOIS :** Revêtement routier des voies goudronnées après travaux pour l'eau et l'assainissement;
- Entreprise STRAMBIO :** Goudronnage et rénovation de voies publiques :
- Chemin rural des Clos;
 - Chemin rural de la Croix;
 - Montée du chemin au lieu-dit Peyblou;
 - Reprises diverses sur le chemin rural de la montée Saint-Pierre;
 - Chemin rural de Callas à Figanières au lieu-dit Camp Redon;
 - Entrée de la cour de la garderie périscolaire;
 - Traverse de la rue Grande à la rue Vierme Haute;
- Entreprises MOREAU, CHEVAL-BERTRANON, SAINT-MACLOU :** Rénovation de la mairie annexe, salle du Verger;
- Entreprises VENTURINO / SAUR :** Mise à neuf des réseaux eau/assainissement placette Font-Basse avant travaux de pavage;
- Entreprise GIARETTO :** Pavage de la placette Font-Basse.



Une garderie périscolaire :

Indépendamment de l'école mais situé juste à côté, un espace a été installé par la commune pour accueillir les enfants scolarisés avant l'heure de la rentrée soit dès 7h30 le matin puis après la sortie de 16h30 jusqu'à 18h30.

Il s'agit en effet de permettre aux parents qui travaillent de bénéficier de ce service de garde.

La surveillance est assurée par un personnel communal et le coût, supporté en grande partie par la commune, représente pour les familles et par semaine la somme de 15,24€ (pour un accueil matin et soir) ou 7,62€ (pour un accueil matin ou soir).

Le bâtiment a coûté :

L'achat, l'aménagement des abords et le mobilier : 45 712€ HT

Subvention Conseil Général : 33 750€

Restant donc à la charge de la commune : 11 962€ HT



Don à la commune d'un jardin, rue Grande Prolongée :

Mme Bibiane Guiran et ses cohéritiers, propriétaires d'une petite parcelle de terrain de 20m² ont donné cet espace à la commune. Il a été aménagé un petit jardinet accessible principalement aux chiens qui trouvent là, en plein village, la nécessaire verdure à l'accomplissement de leurs besoins naturels.

Travaux réalisés dans le cadre de la CAD

Extension des vestiaires du stade :

La CAD (Communauté d'Agglomération Dracénoise) nous prépare un superbe bâtiment (**projet initié par la Commune**) qui permettra de mieux « respirer », les locaux actuels étant devenus trop exigus. Ce nouveau local accueillera notamment nos jeunes sportifs le mercredi pour leur goûter, un espace de rangement recevra le matériel sans cesse augmentant. Un auvent permettra aux spectateurs d'être protégés aussi bien du soleil que de la pluie lors du déroulement des matches. Pour résumer, il s'agit d'une amélioration notable d'un lieu associatif où petits et grands, joueurs, organisateurs et visiteurs auront plaisir à se retrouver.



Déchetterie - Canton de Callas : ça avance!

Cette déchetterie très fonctionnelle accueillera au printemps les déchets du canton (encombrants, ferrailles, déchets verts ...). L'accès sera amélioré et sécurisé. Il s'agit là d'un progrès et d'un grand service rendu aux habitants.

Quant à la décharge de classe III, c'est-à-dire les inertes et gravats, Callas accueillera les petits tonnages (**moins de 3,5t**) et surtout les particuliers, un site à l'entrée de la carrière La Catalane (RD 54) étant en préparation pour les entreprises.

Toiture du moulin communal :

Une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en 2003;

La destination de ce moulin est à définir (pourquoi pas **un musée de l'olivier** ?).

On peut encore y admirer ses anciennes presses.



LES FEUX , LE DEBROUSSAILLEMENT ET LES TRAVAUX DE PREVENTION

Les feux dans le département du Var en 2003 :

- ⇒ 7morts : 4 civils et 3 pompiers;
- ⇒ 72 pompiers blessés;
- ⇒ 459 départs de feu dont 455 stoppés «dans l'oeuf »;
- ⇒ 21 000 hectares partis en fumée;
- ⇒ 90 entreprises sinistrées;
- ⇒ De nombreuses maisons brûlées;
- ⇒ Des milliers de varois et de touristes évacués.

Sur la commune de Callas:

- ⇒ Environ 18 ha brûlés lors des deux premiers feux aux Vènes et à Coudonne;
- ⇒ 387 ha parcourus dont 200 ha complètement brûlés lors du feu venant de La Motte/Le Muy du 28 juillet;
- ⇒ L'Hostellerie de Pennafort évacuée;
- ⇒ 200 personnes du camping de la Haute Garduère évacuées sur 2 jours et 2 nuits au Centre Beaujour.

Incendies : témoignages, remerciements ...

Touchés par les incendies, ils témoignent de leurs émotions et de leur soutien. En voici quelques extraits

Var Matin du 15/07/2003

Paroles de lecteurs

Merci aux pompiers

A la suite de l'incendie de Callas, une jeune Marseillaise nous a écrit pour rendre hommage aux pompiers.

« Je m'appelle Gaëlla Edda-hèche, j'ai 23 ans et je vis à Marseille. Ma mère vit à Callas à côté de Draguignan. Je vous écris afin que vous puissiez féliciter les pompiers du Var (Callas, Aups, Comps, Camjurers, Draguignan, et bien d'autres). En effet, le 4 juillet, un feu d'origine criminelle, s'est déclaré vers 14h20 dans les collines de Callas. Les pompiers sont arrivés très rapidement sur les lieux et ont

très vite maîtrisés ce dernier. La maison de mes grands parents qu'ils ont depuis plus de 34 ans a été protégée grâce à leur courage.

« En fait, j'écris pour que l'on puisse féliciter tous ces pompiers qui chaque année en pleine période des feux, qu'ils soient criminels ou naturels, risquent leur vie.

« Je les remercie pour tout et leur souhaite bon courage pour tout le travail qu'il leur reste à accomplir. N'oubliez jamais que pour sauver nos vies et nos biens, ils risquent la leur. »

DRAGUIGNAN A2

Molsheim, le 7-03-03
67760 SCHERWILLER
Le Corps de Garde
Architecture alsacienne du XVIIIe siècle

à la Municipalité de
CALLAS.

Fin juillet, nous avons dû évacuer le camping de la Haute-Garduère, et nous avons été pris en charge par la municipalité de Callas, où nous avons passé une nuit. N'ayant pas eu l'occasion de le faire à ce moment, nous voulons vous remercier de tout coeur pour votre dévouement et votre disponibilité.

Avec nos salutations amicales.

Bialas

P.S. Ci-joint petit chèque pour les oeuvres de la ville.

COLLECTIONNER LES CARTES POSTALES !

EB 134 - ÉDITIONS - EUROPE - PÉRON - 57000 SARREGUEMINES CEDEX - TEL. 03 87 06 10 80
Photo Y. Nico-Campante

**Non, ce ne sont pas des photos aux couleurs d'automne,
mais ce sont nos terres brûlées sur Pennafort.**



Le feu à Coudonne



La Haute Gardoise, le 31/07/03

Madame le Maire de St Jean de Callas

Madame le Maire

Par la présente, nous souhaitons exprimer notre gratitude, à vous-même et à toute votre équipe, pour la gentillesse, la disponibilité et l'efficacité de votre accueil lors de l'évacuation du camping de La Haute Gardoise.

Au nom de tous ceux qui vous ont accueillis, recevez les remerciements de ceux qui ont décidé de poursuivre leur séjour malgré les événements.

Fonctionnaires de toute l'équipe de la "Bergerie" pour votre accueil.

Famille CESSÉ-CHAMBERAY
Famille JORDAN Jean-Pierre
Famille ROBERT
M. et M. TROUTTAS
Mlle PAVEN
Eric WILKOWSKY
La famille BLASSENBRACK
Famille BLANDIN
Famille BANCHON
Famille VAN VELZEN
Famille NAVEAU
Famille JOUGEJEAN
Famille SCHNEIDER
Famille PASSEUR-REY

Et que longtemps vive la Haute Gardoise

la famille RENAUD

Julien Mouty

et M. de la Haye
Mathieu et Elodie

St Jean de Callas

Erny et Jean-Claude SIMON
33, Voie Romaine
27400 BRETAGNY

Incendies : témoignages, remerciements ...

Madame le Maire,

Suite au reportage de TF1 Recovery
Tous mes encouragements pour votre prise de position. Si tous les politiciens avaient votre courage nous ne serions pas soumis à toutes ces catastrophes.
Encore Bravo avec un salutateur.

Nous souhaitons une bonne nouvelle année à toute l'équipe.

Merci pour un accueil formidable pendant les évacuations des forêts feu de f-crets.

Fam. Schapp
La Hte Gardoise /
Berg en Dal / NL

Famille Dufour un grand merci
Famille RUSTAT le grand merci

Un grand merci aussi de notre part à toute votre équipe, M^{me} BARRE, qui a fait en sorte que cette évacuation soit vécue dans la sérénité. Cela aura permis que notre clientèle ne soit pas traumatisée par cet événement. Et, malgré le nombreux départs qui s'en sont suivis, nous nos clients nous ont promis revenir l'année prochaine, pour winter et séjourner dans votre belle région.

M^{me} BARRE et M^{me} RADET.

LE CORBIER (44 places) Altitude 1000m

ST JEAN DE CALLAS - 31-04

La famille Rinaud évacués du camping de la haute Gardoise remercient la municipalité et toutes les personnes concernées pour leur aide et leur gentillesse dans ces moments difficiles. Tous nos voeux pour cette nouvelle Année. Probable présence pour l'été 2004. Bien à vous. La famille Rinaud

ST JEAN DE CALLAS 31-04 2004 SANDY

T 83830

Des travaux d'urgence :

financés par le Département et la Région, ont été immédiatement réalisés par l'ONF pour la Commune de Callas consistant en :

Travaux d'abattage d'arbres dangereux sur pistes et sentiers

⇒ Traitement des rémanents :

- * Mise en tas des bois et mise à disposition pour enlèvements;
- * Fascinage : assemblage de troncs et branchages pour éviter l'éboulement des terres;
- * Broyage



Traitement des rémanents



La forêt :

Dans le Var 70% de la forêt appartient à des propriétaires privés. A Callas, la proportion est encore plus forte. Callas compte 4926 ha dont 4000ha de forêts et seulement 350ha de forêt communale (la forêt privée représente environ 90%).

La forêt non habitée pose un gros problème car devenue inexploitée, elle n'est plus entretenue et se trouve de ce fait très exposée lors des incendies. Nous devons constater cependant que de nouveaux arrivants dans de vieilles bastides, achetant de grands espaces, redonnent vie à la forêt en dégageant des espaces anciennement agricoles (oliveraies et autres) et créent ainsi des pare-feux.

Attention cependant aux **Espaces Boisés Classés (EBC)** dont le débroussaillage et l'élagage sont certes nécessaires mais les coupes d'arbres sont réglementées. Je rappelle cependant que les propriétaires de terrains non construits pourraient être juridiquement inquiétés si l'état de leur terrain laissait à désirer.



blessures d'un arbre causées par le feu

Le gros problème de l'entretien de la forêt est fortement débattu au cours de réunions avec, notamment, le Conseil Général et son président Horace Lanfranchi qui pourrait apporter des aides mais qui rappelle la nécessité de valorisation du commerce de la forêt (liège par exemple) et l'intérêt du sylvopastoralisme aidant au débroussaillage (moutons, vaches, et ... les ânes, etc.)

Les propriétaires forestiers peuvent s'adresser à l'association des propriétaires privés :

Syndicat des propriétaires forestiers du Var
Maison de la Forêt
Z.I. des Lauves 83340 Le Luc
Tel : 04.94.50.09.70 - Fax : 04.94.50.09.71

LE DÉBROUSSAILLEMENT AUTOUR DES MAISONS :

Les travaux de prévention doivent impérativement être mis en œuvre afin de mieux lutter contre l'incendie si, malheureusement, nous devons encore y faire face.

La première réglementation qui s'impose est le débroussaillage autour des habitations :

Débroussailler, c'est d'abord se protéger, protéger sa maison, son jardin, ses biens.

Un feu de forêt prend naissance au sol dans les herbes sèches et s'étend de proche en proche aux buissons, aux branches basses et à la cime des arbres.

Sa propagation est d'autant plus rapide que les végétaux sont abondants, secs et le vent violent.

Si le terrain est bien débroussaillé, le feu passera sans occasionner de grands dommages.

C'est pourquoi, **le but du débroussaillage est de créer une discontinuité du couvert végétal destinée à ralentir la progression du feu ou en atténuer l'intensité.**

Débroussailler, c'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des pompiers. Le feu ralentit et diminue d'intensité lorsqu'il n'y a rien à brûler.

Débroussailler, c'est enfin permettre à terme, à la forêt d'assurer son auto-défense. Le débroussaillage sélectif, intelligemment conduit, est capable de transformer progressivement la végétation pour la rendre plus résistante au feu.

Au niveau des habitations, l'objectif principal est d'empêcher le feu d'approcher de la maison par le sol ou par la cime des arbres, en créant des discontinuités de végétation horizontales et verticales.

C'est l'idée fondamentale qui doit prévaloir sur toute considération esthétique, pratique ou d'agrément.

Pour cela, éliminer :

- 1) Les arbres dont les cimes ou les branches basses sont trop proches du toit ou des murs. La distance conseillée à respecter est de 5m.
C'est aussi la distance conseillée minimale entre deux cimes d'arbres dans les 50m réglementaires à débroussailler.
- 2) Les petits arbustes situés sous les grands arbres sont facteur important de propagation vers la cime des arbres. Ne garder que ceux qui atteindront au moins 5m à l'âge adulte et qui pourront être élagués sur au moins 2m.
- 3) Les végétaux, très inflammables même s'ils sont très décoratifs comme le mimosa, pour ne citer que lui.
- 4) Les végétaux morts ou très secs.
- 5) Les masses compactes de végétation naturelle souvent très sèches en été.
- 6) Les branches basses en les élaguant jusqu'à une hauteur de 2m.
- 7) Les herbes sèches surtout si elles sont hautes.
- 8) D'une façon générale, éliminer les pins qui brûlent facilement et garder les essences nobles comme les chênes, les chênes verts, les oliviers... etc.

Par ailleurs, la loi stipule un débroussaillage de 50m autour de la maison dans lesquels il serait opportun de distinguer :

* **Une zone de « haute protection »** : les 20 premiers mètres à partir de la maison où le débroussaillage sera sévère; ne laisser aucun arbre à moins de 5m de la maison pour éviter toute possibilité au feu d'arriver trop près de celle-ci et préférer le gazon, les plates bandes de fleurs, les arbres fruitiers nécessitant un arrosage régulier.

* **Une zone de protection dite « normale »** : les 30m suivants, où le débroussaillage sera effectué selon les conseils donnés précédemment.



LA RÉGLEMENTATION DE DÉBROUSSAILLEMENT :

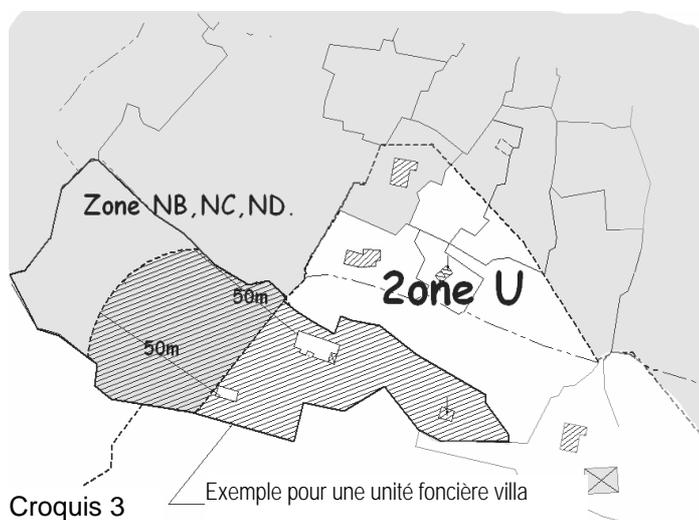
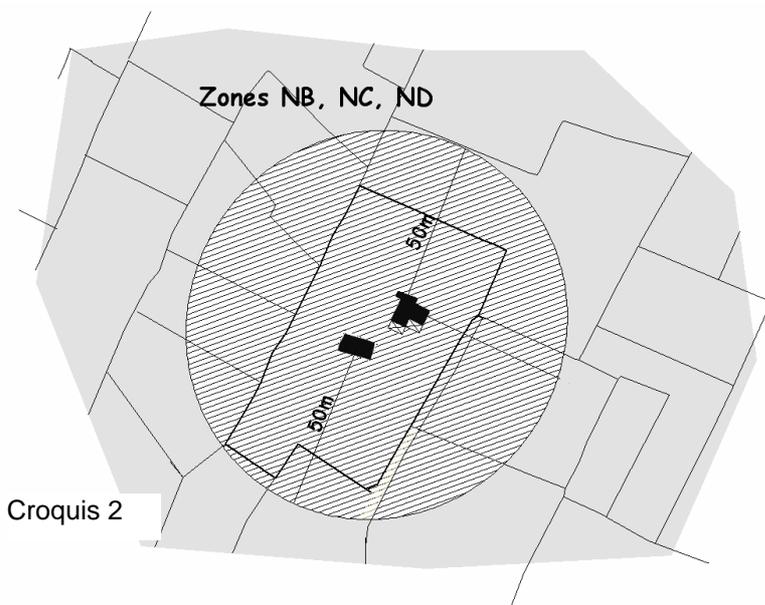
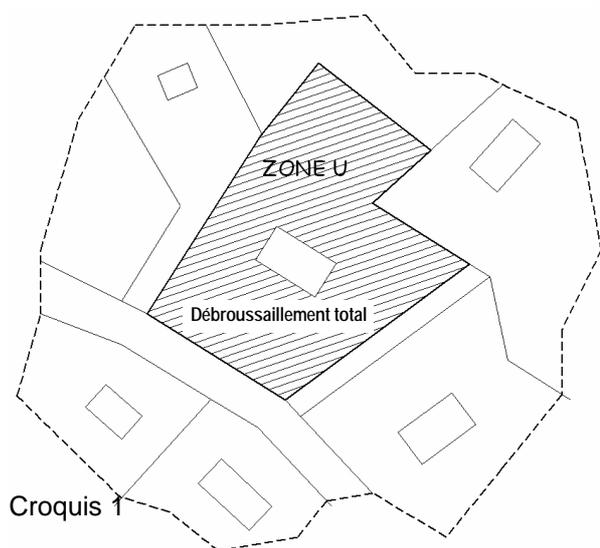
Surfaces soumises à l'obligation : 3 cas possibles selon le plan d'occupation des sols

Vous êtes en zone urbaine (U) : vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle, quelle que soit sa surface, même sans aucune installation dessus; ceci est également valable pour les lotissements, les ZAC, les terrains de camping et de caravaning. (croquis 1)

Vous êtes en zone non urbaine (NB, NC, ND) : la réglementation est homogène sur l'ensemble du territoire communal : obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour d'installations de toute nature (toutes infrastructures humaines, même ponctuelles : maisons d'habitation et toutes les dépendances, de la piscine au cabanon, du bâtiment à usage industriel aussi bien qu'agricole, et quel qu'en soit le propriétaire, qu'il relève de droit privé ou de droit public), même si c'est chez le voisin. (croquis 2)

si votre propriété se trouve à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine :

Vous êtes alors soumis aux deux réglementations; Vous devez débroussailler entièrement, et ce quelle que soit la surface, la partie de votre parcelle qui se trouve en zone urbaine et le complément à 50m pour la partie qui se trouve en zone non urbaine à partir de votre maison. (croquis 3)



Extrait du Code de l'urbanisme : (article R111-4)

Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées ... si les caractéristiques de ces voies rendent difficiles la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

Le Préfet Pierre Etienne BISCH dans sa lettre datée du 3 décembre 2003 s'adressant aux communes du Var et dont l'objet est : Habitations nouvelles en zone soumise au risque d'incendie, dit :

« ... à titre préventif, un élément de première importance est de n'autoriser que des constructions desservies par une voirie de 4m de largeur minimum dans les zones d'habitat peu dense. »

La loi d'orientation forestière de juillet 2001 rappelle des obligations en matière de débroussaillage. Dans les communes exposées au risque incendie, le débroussaillage et le maintien dans cet état sont obligatoires dans les zones situées à moins de 200m de bois, forêts, landes, etc. pour les constructions, sur une profondeur de 50m mais également aux abords des voies privées y donnant accès de part et d'autre sur 10m.

L'obligation s'applique aussi aux zones urbaines et d'urbanisation diffuse, aux terrains de camping et aux stationnements de caravanes, dans les zones définies par un plan des risques naturels. Le maire peut renforcer ces obligations.

De plus, il revient au maire de pourvoir d'office aux travaux de débroussaillage si les propriétaires continuent après mise en demeure à ne pas exécuter leurs obligations. La commune se retourne alors contre le propriétaire concerné en émettant un titre de perception - cela peut coûter cher !

En février et mars 2004, des équipes municipales de Callas vérifieront le débroussaillage effectué sur la commune.

Attention :

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause si la végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

Personnes soumises à l'obligation:

L'article L322-3 du Code forestier désigne le propriétaire ou ses ayants droits, mais le décret d'application du 21 décembre 1988 indique que le débroussaillage peut être effectué par la personne qui occupe les lieux, ne serait-ce que pour sa propre sécurité, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Dans le cas d'habitations groupées ou de lotissements, le débroussaillage des parties privées incombe comme précédemment à l'occupant et celui des parties communes au syndic ou aux gestionnaires de l'ensemble collectif.

Les problèmes de voisinage:

L'obligation qui porte sur les abords des constructions ignore les limites de propriété. Il est cependant fréquent qu'une installation soit placée à quelques mètres seulement de la limite séparative de la propriété voisine (publique ou privée). La surface à débroussailler sur la profondeur de 50m, se situe donc, en partie à l'extérieur de son propre terrain.

Deux cas possibles:

1 - Le voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler (il n'a pas de maison): Vous devez traiter à votre charge la partie qui ne vous appartient pas. Il vous faudra toutefois l'accord du propriétaire et de l'occupant du terrain voisin que vous demanderez par courrier recommandé avec accusé de réception. Le voisin a la possibilité de vous imposer une entreprise de débroussaillage, même si vous vous proposez de le faire vous-même. Dans ce cas, les discussions portent le plus souvent sur les tarifs demandés par l'entreprise en question et c'est à chacun de trouver un accord.

2 - Le voisin est soumis à l'obligation de débroussailler : s'il y a un bâtiment existant sur sa propriété

Les outils les plus fréquemment utilisés pour le débroussaillage sont :

- * La tronçonneuse pour couper les arbres.
- * La débroussailleuse à dos pour éliminer petites et grosses broussailles.

Soyez attentif à utiliser ces engins dans les meilleures conditions de sécurité :

- * Port de lunettes de protection incassables, ou mieux un casque équipé tronçonnage.
- * Ne travaillez pas en bras de chemise, short et espadrilles mais plutôt en pantalon long, grosses chaussures et gants.
- * Eloignez quiconque dans un rayon d'au moins 10m de la zone d'action.
- * Coupez toujours le contact lorsque vous transportez la machine.
- * Ne pas fumer.

COMMENT SE DÉBARRASSER DES VÉGÉTAUX COUPÉS ?

Quatre solutions possibles :

- 1) **L'incinération** : elle est soumise à la réglementation sur l'emploi du feu et doit se faire en dehors des périodes sensibles (sauf autorisation à demander en Mairie ou en Préfecture). Voir tableau sur l'emploi du feu.
- 2) **Le broyage** : pour les gros végétaux, morceaux de troncs ou branches, il est nécessaire de posséder un matériel adapté. Dans le cas où le débroussaillage est réalisé à l'aide d'un motoculteur broyeur, les débris de végétaux pourront être laissés tels quels sur le terrain. Certaines débroussailleuses à dos possèdent actuellement des lames qui coupent et broient à la fois. Plus le broyage sera fin, plus la décomposition sera rapide.
- 3) **Evacuation dans une décharge** : certaines communes ont une décharge réservée aux végétaux (et à d'autres déchets urbains encombrants la plupart du temps) dont l'accès est soumis à la réglementation des dépôts. C'est le cas à Callas se renseigner à la mairie.
- 4) **Le compostage** : Cette solution consiste en un regroupement de tous les débris végétaux après broyage dans un endroit peu gênant (plus ou moins caché pour des problèmes esthétiques).
Ce tas sera ensuite recouvert de sable ou de terreau et arrosé de temps en temps notamment durant les périodes sèches, technique qui permet avec un peu de patience l'obtention d'un excellent fertilisant utilisable comme engrais pour le jardin.



Nous insistons sur le fait qu'il est absolument nécessaire d'évacuer les rémanents, ne pas oublier non plus de curer les fossés se trouvant dans votre propriété et pour les possesseurs de piscine, de prévoir une moto-pompe thermique. Ceux n'ayant pas de piscine peuvent prévoir une réserve d'eau.

Il est recommandé aussi de choisir le bois pour les volets et portes plutôt que le plastique et éviter les grandes baies vitrées.

**Réponses aux Questions
régulièrement posées par les propriétaires**

<p>Je n'aurai plus de grands arbres pour me faire de l'ombre. Débroussailler, ne veut pas dire tout couper ! Un arbre de grande taille, à condition qu'il soit élagué et à bonne distance d'autres sujets, peut très bien être conservé.</p>	<p>Je ne connais pas l'identité de mon voisin. Vous trouverez son nom en consultant les registres du cadastre de votre mairie.</p>
<p>Les arbres de mon jardin ne brûlent pas. Un feu puissant, attisé par le vent, dessèche et embrase tous les végétaux sans discernement, même les oliviers.</p>	<p>Si je débroussaille, les abords de ma maison seront dénudés. Le caractère d'un espace paysagé peut être respecté en conservant par endroits des plantes et des arbustes judicieusement répartis.</p>
<p>Est-il possible de laisser les branchages pourrir sur place? Surtout pas, car en séchant ils représentent un risque important de propagation du feu.</p>	<p>En supprimant les arbustes, je vais priver les oiseaux et les petits animaux sauvages de leurs cachettes. Si certains animaux quittent les lieux, ils seront bien vite remplacés par d'autres qui affectionnent les milieux ouverts.</p>
<p>Peut-on incinérer les végétaux à n'importe quel moment de l'année? Non, il existe des périodes d'interdiction. Avant d'entreprendre le brûlage renseignez-vous auprès de votre mairie.</p>	<p>Peut-on faire des plantations après un débroussaillage? Bien sûr, à condition de respecter un certain espacement entre les plants. La distance de plantation entre deux jeunes arbres doit être le double de leur taille à l'âge adulte.</p>
<p>Quelles sont les précautions à prendre pour brûler les déchets végétaux? Ne brûlez pas, par vent fort; gardez un tuyau d'arrosage à portée de main; ne brûlez pas sous des arbres ou à proximité d'un lieu embroussaillé; avant de partir, ratissez le pourtour du foyer de l'extérieur vers le centre et ne quittez les lieux qu'après vous être assuré que le feu est correctement éteint. Servez-vous de préférence d'un incinérateur métallique.</p>	<p>Quelle est la meilleure saison pour débroussailler ? En dehors de la période estivale et plus particulièrement de décembre à février, voire au début du printemps.</p>

L'emploi du feu (et les périodes de brûlage) :

Sous ce terme, on entend aussi bien l'incinération des broussailles dans son jardin, que le brûlage des chaumes pour les agriculteurs ou les barbecues en forêt. **L'emploi du feu est une pratique délicate et comportant de nombreux dangers.** Il est soumis à une réglementation spécifique à chaque département. On peut se la procurer en Mairie ou à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Pour mieux comprendre l'esprit et les termes de celle-ci, précisons quelques notions.

Définition des termes :

- * **Espaces sensibles :** Terrains à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis.
- * **Périodes d'emploi du feu :** Les périodes dites « sensibles » pendant lesquelles il est interdit de faire du feu sont définies dans chaque département par arrêté préfectoral
 Les périodes « normales » désignent le reste de l'année, où il est possible de faire du feu en prenant les précautions d'usage. Certaines journées en période normale peuvent devenir « sensibles » si les conditions météorologiques déclarent la situation « dangereuse » ou à « risque exceptionnel ».
- * **Situation de risques :** Situation à risque exceptionnel d'incendie : vent supérieur ou égal à 80 km / h (en toute période de l'année).
Situation dangereuse : vent compris entre 40 et 80 km / h (en période sensible). Les grosses branches ou les troncs des jeunes arbres sont agités.
Situation peu dangereuse : vent inférieur à 40 km / h (en toute période de l'année). Les feuilles ou les jeunes rameaux sont immobiles ou légèrement agités sans que les branches ne le soient.

Précautions :

De façon générale, et en période normale :

1. L'emploi du feu ne sera pratiqué qu'en situation peu dangereuse, de préférence le matin avant 10h (avant que le vent ne se lève) dans un endroit bien dégagé, désherbé.
2. L'incinération peut se faire dans un grand bidon métallique qui évite le jaillissement d'étincelles ou de braises aux alentours. Cette technique semble sécurisante mais il ne faut pas négliger la surveillance.
3. Eviter de brûler de très gros tas de broussailles, faire plutôt un petit feu que l'on alimente régulièrement. Cela permet de le surveiller et d'être prêt à toute intervention si quelque menace de dérapage survient.
4. Prévoir si possible un moyen d'extinction, tuyau d'arrosage, pelle, seau d'eau, etc.
5. Après combustion, les cendres et résidus devront être totalement éteints (noyage du foyer).

USAGE DU FEU

<i>Réglementation dans le Département du Var (arrêté préfectoral du 7 mars 1989)</i>							
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	ART. 2	Faire du feu en forêt ou à moins de 200m	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE				Ces interdictions sont formelles
	ART. 3	Jeter des objets en ignition sur ces	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE				
Fumer en forêt ou sur les voies la traversant		TOLÉRÉ	INTERDIT		TOLÉRÉ		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES <small>Applicable aux propriétaires et à leurs ayants droit</small>	ART. 7 à 10	Faire du feu en forêt et à moins de 200 mètres (y compris dans un incinérateur)	POSSIBLE	Obligatoire du 15 mars Au 31 mai	INTERDIT Du 1er juin au 15 octobre (sauf si dérogation accordée)	POSSIBLE	- Les déclarations sont à souscrire en Mairie au moins 1 semaine à l'avance. - Les demandes d'autorisation pour les festivités sont à souscrire en Mairie au moins 1 semaine à l'avance. - Les demandes motivées de dérogation sont à souscrire en Mairie au
	ART. 8	Incinération de végétaux sur pied à plus de 200m et à moins de 400m de la forêt	POSSIBLE		INTERDIT Du 1er juin au 15 octobre	POSSIBLE	Les demandes de dérogation sont à souscrire en Mairie au moins 3 semaines à l'avance
Faire du feu à plus de 200m de la forêt (400m en cas d'incinération de végétaux sur pied)		POSSIBLE		Déclaration conseillée Du 1/6 au 15/10	POSSIBLE	Les dérogations sont à souscrire en Mairie au moins 1 semaine à l'avance	
DISPOSITIONS	ART. 11 & 12	Faire du feu en forêt ou à moins de 200m, les périodes ou les jours de risques	PEUT ÊTRE INTERDIT LES PERIODES DE RISQUES PAR ARRÊTE PREFERCTORAL, PUBLIE PAR VOIE DE PRESSE OU LES JOURS DE RISQUES PAR LES AUTORITES PUBLIQUES				Ces interdictions sont formelles
Périodes			1/1 au 14/3	15/3 au 31/5	1/6 au 15/10	16/10 au 31/12	

Que faire si un feu se déclare ?

Si malgré la meilleure des volontés en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures préventives, le feu se déclarait, il convient de définir une attitude qui sera, pour le bien et la sécurité de chacun, adoptée par tous.

Donner l'alerte :

Composer le 18 sur votre téléphone; les informations que vous transmettez devront être concises et très précises :

- ◇ Localisation très claire : commune, adresse, téléphone
- ◇ Importance du foyer
- ◇ Description de la nature des zones voisines (habitations isolées, lotissements, campings, aucune présence humaine, etc.)
- ◇ Direction prise par le feu
- ◇ Moyens d'accès possibles pour les secours.

Se protéger :

En attendant l'arrivée des sauveteurs, ne paniquez pas et préparez votre maison à un éventuel passage du feu de manière à ce qu'il fasse le moins de dégâts possible :

- ◇ Arrosez au maximum les abords immédiats, les façades, les volets, les charpentes apparentes de votre maison.
- ◇ Rassemblez toutes les personnes qui vous entourent à l'intérieur de la maison dont vous aurez auparavant calfeutré toutes les ouvertures (y compris cheminées, bouches d'aération etc.).
- ◇ Respectez les consignes données par les pompiers.
- ◇ Ne prenez pas l'initiative de partir si le feu est proche de chez vous, surtout si votre habitation est en forêt. Dans ce cas précis, votre maison constitue votre meilleure sécurité. Le danger reste la forêt aux alentours dont vous ne pouvez savoir d'où viendra le feu.

Partir de votre habitation à pied ou en voiture signifie alors prendre le risque de rencontrer le feu sur votre route sans aucun moyen de protection. Votre véhicule ne constituera pas alors un abri sûr, au contraire.

En outre, le feu progresse très vite et même dans le cas où votre maison se trouverait sur son passage, à moins qu'elle ne soit en matériaux légers, la probabilité qu'elle s'embrase est faible!

Dans tous les cas, il faut en être convaincu, une maison « en dur » est le meilleur refuge.

Pourquoi la sirène du village se fait-elle plus silencieuse ?

Tout simplement parce qu'une permanence d'au moins 3 sapeurs-pompiers est assurée nuit et jour à la caserne. Elle retentira certainement plus souvent l'été pour appeler des renforts.

À la mémoire de tous les Sapeurs-pompiers décédés

Une plaque a été inaugurée au Centre de Secours de Callas le samedi 24 janvier 2004 par nos sapeurs-pompiers et les autorités de Callas et du Canton.



Déclaration de l'état de catastrophe naturelle

Déjà en 2000, la commune avait bénéficié de l'état de catastrophe naturelle suite aux sécheresses de 1990 et de 1998.

De nouveau, un nombre important de Callassiens ayant déclaré à la mairie de nombreuses dégradations survenues à leurs habitations depuis la dernière grande sécheresse de l'été 2003, la commune a déposé en décembre dernier un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture du Var.

Si la cause de la sécheresse est reconnue, un arrêté de classement en zone sinistrée paraîtra au Journal Officiel. Les administrés concernés pourront alors déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif des pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévue par la loi.

Nous tiendrons bien entendu informés les Callassiens de la suite qui sera réservée à ce dossier.

Rencontre avec le Père Pierre BAZ, nouveau prêtre de notre commune.



D'origine et de nationalité libanaise, le Père Baz est arrivé à Callas en septembre 2003.

Prêtre depuis quatorze ans, dans un pays en guerre depuis treize ans, il a voulu un peu de sérénité, de calme et servir dans une paroisse latine en milieu rural.

Le Père Baz appartient à l'Eglise Maronite, groupe catholique de rite syriaque, dirigé par un patriarche. La majorité des maronites résident au Liban, tout petit pays d'une superficie de 10400m2 seulement et dont la longueur est comparable à la distance Marseille / Nice pour être concret.

Assumer seul les quatre paroisses que sont Bargemon, Callas, Claviers Figanières, est une lourde charge. En effet, le Père Baz consacre 3 à 4 heures à la préparation des messes quotidiennes. Après celles-ci, il aime parler avec ses fidèles, mais n'a pas encore pu avoir un contact avec la population comme il le souhaiterait : « *J'aimerais passer dans*

les rues, dans les magasins, saluer les habitants afin de me faire connaître, mais jusqu'à présent, je n'ai guère eu de temps pour cela. » Il est très sollicité dans les maisons de retraite, de repos, à la clinique des Oliviers et ne peut pas tout faire seul.

Au Liban, la famille, la vie sociale ont une grande importance. Les gens sont très croyants, très responsables, ils s'entraident car il n'y a aucune aide sociale, tous s'impliquent et se respectent. Frères et sœurs prennent en charge mineurs et aînés.

Là-bas, le Prêtre est de ce fait très proche de ses paroissiens, c'est un conseiller, un médiateur que l'on reçoit, estime et respecte.

Au Liban, Noël se prépare 7 à 8 semaines auparavant : des messes sont célébrées, des veillées et des rencontres entre paroissiens sont organisées. Même dans la plus petite des communes, il y a des illuminations, chaque maison est décorée d'anges, d'étoiles et de lumignons.

Pour 2004, le Père Baz souhaite de tous les habitants de Callas et du Canton une plus grande participation à l'église.

Il espère qu'un groupe de jeunes et d'adolescents prendra des responsabilités spirituelles sur la commune et que la famille retrouve le sens des valeurs perdues :

« Notre canton a besoin de prêtres missionnaires » nous a-t-il dit pour terminer.

Merci au Père Baz de nous avoir consacré un moment de son emploi du temps déjà très chargé.

Dominique BOURRIER et Raphaëlle DIDOLOT

Pour en savoir plus:

Maronite : Nom et adjectif (de Saint Maron mort vers 410 après J.C.). D'après l'encyclopédie (éditée en 1982), le schisme des monophysites eut pour conséquence que les disciples de Saint Maron se séparèrent des chrétiens de Syrie. Groupés en nation autour de la doctrine orthodoxe de ce saint, ils s'établirent sur les rives de l'Oronte (Nahr al-Asi), dans des monastères qui se multiplièrent. Le plus célèbre fut celui de Saint Maron, dont l'archimandrite jouissait d'un grand prestige et d'une grande autorité en Syrie. Son adhésion au concile de Chalcédoine entraîna la persécution de nombreux maronites par les hérétiques jacobites. Au VII^{ème} siècle, ils commencèrent à émigrer au Liban. Au XIII^{ème} siècle, un maronite fut élu au siège d'Antioche; leurs patriarches, qui prirent dès lors le titre de « *patriarche d'Antioche et de tout l'Orient* » se rapprochèrent de Rome et, en 1182, les maronites entrèrent dans l'église romaine. Avec les croisades, les rites furent latinisés. Actuellement, on estime les maronites à 1 million; la plupart d'entre eux vivent au Proche-Orient (Liban, Damas, Palestine, Egypte) et en Amérique. Du diocèse patriarcal dépendent une métropole et 8 évêchés. En 1584, Grégoire XIII fonda à Rome le *Collegium Maronorum* pour la formation de ses ministres. La langue liturgique est le syriaque antique.

Réception des travaux du retable de la Chapelle Saint- Auxile





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
Culture
Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence Cedex
Tél. 04 42 16 14 24
Fax. 04 42 16 19 21
jean-roch.boullier@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

01 OCT. 2003
Jean-Roch BOULLIER
Conservateur du patrimoine

Madame le Maire,

Suite à la réception des travaux du retable de Saint-Auxile, classé monument historique, organisée hier, je ne peux que vous féliciter à nouveau pour le travail que vous avez accompli autour de cette chapelle.

Je reste à votre disposition pour des collaborations ultérieures et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

JRB

L'Association Callassienne

pour la Rénovation du Patrimoine Culturel, qui depuis plus de 15 ans n'a cessé d'œuvrer, voudrait bien trouver une relève.

S'adresser à M. Robert CAUMONT au 04.94.76.74.81

TELETHON 2003 :



Encore une réussite pour le Téléthon 2003. nous sommes heureux de vous annoncer qu'à Callas il a rapporté 2135,40€. Nous tenons à remercier tous les commerçants du village ainsi que les pompiers de Callas, Catherine et Pierre Canavèse, Jean Lecomte, Loisirs et Jeunesse, Eric et Coco, La société Rosis Rosis, la mairie et l'école.

Un grand merci également à Michèle Gonçalves, Marie-Thérèse Ferrando, Patricia Jaubert et Fabrice Rygole qui étaient présents sur les stands du marché.

Karine BESSONE et Laurence RYGOLE Madame Weber et sa « Compagnie Provençale » nous ont, encore cette année, fait le plaisir de se produire gratuitement

à l'occasion du téléthon (une collecte a cependant été faite pour cette manifestation rapportant 405€).

Merci Madame Weber, à vous et à votre équipe, et bravo pour l'excellente prestation « Viva la Fiesta »

Savez-vous que la présidente de l'Association « FRANCE-REGARD », Nicolle RIEGEL de FERAUDY



habite Callas en été?

Cette personne atteinte de rétinite pigmentaire (maladie génétique atteignant la rétine et provoquant la cécité) est malheureusement atteinte aussi de myopathie et est en fauteuil roulant. Elle organisera, avec son mari Wladimir, sa prochaine Assemblée Générale au Relais Soleil à Figanières les 19 et 20 juin 2004. Son courage et son optimisme sont une leçon de vie pour tous ceux qui l'entourent.



Rencontre avec le peintre callassien Michel CARLIN

Informations sur le voyage du Réveil Callassien en Alsace :

Du 3 au 8 juin 2004, le Réveil Callassien organise un voyage en Alsace;

Si vous êtes intéressés, nous tenons à votre disposition le programme; Il reste 4 places. Le tarif est de 605€ par personne en chambre double tout compris, mais si vous avez plus de 60 ans et si vous êtes domiciliés à Callas, vous ne paierez plus que 560€ plus 10€ de cotisation.

FNACA :

C'est l'été dernier, au cours du 10ème repas champêtre de la FNACA chez Robert et Yvette et en présence de Mme Françoise Barre, maire de Callas, et des adhérents du comité de Callas, Claviers, Bargemon, que le président départemental Louis Bodino a remis à Gilbert Delory le diplôme d'honneur « Fidélité et dévouement » pour plus de 20 ans de service à la présidence de son comité



L'AS Callas : Le 18 janvier dernier, l'AS du Canton de Callas offrait la galette des rois. Le Président, Stéphane Drogou en profitait pour remercier Patrick Lehmann d'avoir encore une fois fait un cadeau aux joueurs : des sacs de sports pour les enfants.

La Vie au Village

Distributeur de billets :

L'installation d'un distributeur de billets au bureau de Poste de Callas, réalisée grâce au partenariat établi entre La Poste, la Commune et le Conseil Général, fonctionne très bien, à la satisfaction de tous.

Vous trouverez donc ci-après les trafics mensuels de l'année 2003 du distributeur de Callas:

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2003
1772	1599	1923	2156	2300	2296	3302	3742	2239	1862	1940	1908	27039

Nous dépassons déjà au bout de trois ans l'objectif que nous devons atteindre en dix ans !

Inauguration de la boucherie :



Jean-Luc Périer, notre boucher a quitté la rue Grande pour s'installer Place G. Clémenceau. Situé beaucoup plus visiblement et d'accès plus facile, il s'est également agrandi. Il offre une qualité indéniable de produits en boucherie, charcuterie, traiteur. Nous lui souhaitons de continuer sur cette excellente voie.

Le Marché de Callas :



Il ne cesse de s'étendre et bénéficie d'une fréquentation importante, surtout le samedi. Le marché du mardi ne demande qu'à évoluer, nous sommes prêts à recevoir toute demande d'installation.

la Commune



Le Saint-Eloi :

Danièle et Alain Sance n'ont pas failli, cette année encore, à la tradition qu'ils ont instaurée d'offrir à leurs clients et amis, ainsi qu'à la municipalité, la réception de nouvelle année le dimanche 18 janvier dernier. Moment très convivial où l'on s'est retrouvé dans leur établissement autour d'un excellent buffet.

Merci à Danièle et Alain pour leur générosité.

Les Sapeurs-pompiers de Callas :

Ils ont assuré le soir du 31 décembre 2003, la permanence au Centre de Secours, permanence qui a duré jusqu'au 1er janvier au matin.

Ils en ont profité pour réveillonner avec leurs épouses et leurs enfants. Madame le Maire est venue leur souhaiter la bonne année. Cela fait plaisir de constater que cette caserne très accueillante est un peu (beaucoup) leur maison !



Le Festival de Musique Ancienne de Callas :

Le festival aura lieu du 16 au 25 juillet 2004.

Les programmes ne sont pas totalement définis mais d'ores et déjà, il est possible d'annoncer :

Vendredi 16 juillet : Chapelle Saint-Auxile à CALLAS
Ensemble William BYRD (Charpentier, Rameau, Purcell)

Dimanche 18 juillet : Chapelle N.D. de Beauvoir à MONTFERRAT
Sopraniste Radu MARIAN (Purcell, Fiocco)

Mercredi 21 juillet : Eglise de CHÂTEAUDOUBLE
Ensemble AUSONIA (François Francœur)

Vendredi 23 juillet : Eglise de BARGEMON
Maîtrise de Seine Maritime (Requiem de Mozart)

Dimanche 25 juillet : CALLAS
11h Chapelle Saint-Auxile
Récital de viole de gambe - Bruno RÉ
21h Eglise de Callas
Le Concert Spirituel - Hervé NIQUET

Le site Internet de Callas est très visité, nous vous le rappelons:

mairie.wanadoo.fr/callas-83/

Le site pour le Festival de Musique Ancienne de Callas est le suivant :

mairie.wanadoo.fr/callas-83/festival/

Un rappel historique qui montre la fréquentation du site de Callas :

Date début	Date fin	Pages vues	visites	visiteurs
2 février 2001	27 février 2001	256	61	60
1 juillet 2002	31 juillet 2002	2 686	590	563
1 juillet 2003	31 juillet 2003	3 383	926	895



C'était une première, le Mercredi 28 Janvier 2004 la médiathèque recevait Isabelle Da Rold, conteuse ô combien appréciée par les enfants qui venait raconter à tout ce petit monde une histoire intitulée " c'est peut-être vrai ". Ce spectacle interactif, captivant, fut un réel bonheur emportant parents et enfants dans l'imaginaire...un chat pantagruélique, une graine magique...et fut suivi d'un petit goûter terminant ainsi cet agréable après-midi.

Le nombre d'adhérent de la Médiathèque ne cesse d'augmenter (à ce jour 232 adultes/ enfants confondus)

Nous vous rappelons les heures d'ouverture : **Mardi 14H 00 à 18 H 15, Mercredi 14H 00 à 18 H 00**
et le Vendredi 14H 00 à 18 H 45



Ted comme Transports en Dracénie...

L'ensemble des transports collectifs dracénois (bus urbains, inter-urbains et scolaires) sont désormais gérés par la CAD (Communauté d'Agglomération Dracénoise) et regroupés sous l'appellation **ted**, avec un nouveau «look» et un service plus performant pour vous donner toujours plus ample satisfaction...



A l'écoute de vos besoins, la CAD a mis en place un service de transport **à la demande** qui concerne les communes de Ampus, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Figanières,

Les points d'arrêts du village :

1 Col de boussague	8 Camp Redon	15 Les Costes Nord	22 Les Clèdes
2 La Clinique	9 Les Vènes	16 Les Costes Sud	23 Paycavier
3 Le Centre	10 Les Frayères	17 Les Rouméguières	24 La Clue - Déchetterie
4 Ecole - La Colle	11 Le Moulin	18 Les Quatre Chemins	25 Camping Hte Garduère
5 Le Barri	12 Chapelle St. Laurent	19 Les Issarts	26 Les Blimouses
6 Les Clos	13 Peyblou	20 joyeuse	27 Le Villard Sud
7 Camp de Pontévès	14 Le Pont de Fer	21 Chapelle Trinité	28 Le Villard Nord

PETITES ANNONCES

Ouverture sur Callas d'un institut de beauté :

A partir du mois de février, une esthéticienne diplômée et dépositaire de la marque **Carole Franck** (huiles essentielles et plantes) s'occupe de vous.

Pour tout renseignement:

s'adresser à : Cassandra Fashion Nail's, 17 rue Saint Eloi
ou en téléphonant au **06.25.07.36.65**

Un nouveau taxi à Callas:

Un 2ème emplacement de taxi - V.S.L. (Véhicule Sanitaire Léger) sera situé à côté de l'Office de Tourisme - Place du 18 juin 1940.

Appeler: JO et ALAIN

Tel : **06.08.61.86.84** ou **06.10.64.82.80**

7jours / 7, 24 heures / 24

(sur réservation de 22h à 7h)

La Presse de Callas :

La boutique «Colombine» a été rachetée par Mme Bénédicte LE NEEL et s'appelle dorénavant «La Presse de Callas».

Ouverture : tous les jours de 7h à 12h30 et de 16h à 19h sauf les dimanches après-midi et les lundis après-midi

Vous y trouverez, outre la presse quotidienne, de nombreux magazines, des articles divers (depuis la mercerie jusqu'aux cadeaux).

Installation d'un chirurgien dentiste à Callas :

Au n° 11 de la rue Saint-Eloi, Monsieur BENAYOUN, chirurgien dentiste, s'installe au service de la population callassienne, à partir du mois de mars 2004.

Ses jours de réception seront : Lundi (journée)

Mardi (matin)

Vendredi (journée)

Samedi sur rendez-vous

Tel. portable : **06.67.27.42.87** (le n° de tél. fixe n'étant pas attribué à ce jour)

Camping «les Blimouses» :

De nouveaux propriétaires :

Monsieur et Madame AUDI - BUSSIO ont succédé à Monsieur DEBOEUF.

Leurs projets : extension du camping et construction d'une très belle piscine.

Le restaurant est toujours ouvert à tous.

Cours de Français :

Les étrangers s'installant à Callas aimeraient apprendre ou développer leur français. Afin de mettre en relation le futur professeur et les élèves potentiels, les uns et les autres sont priés de se présenter à la médiathèque de Callas pour inscriptions.

19 Février : sortie organisée par le Réveil Callassien
21 Février : loto organisé par l'Amicale des propriétaires chasseurs
22 Février : 13^{ème} salon de la carte postale et exposition «l'agglomération dracénoise au siècle passé» au Complexe Saint-Exupéry à Draguignan de 9h à 18h.
 Callas présentera son livre " si Callas m'était conté "
27 Février : 18h30 Assemblée Générale de Loisirs Jeunesse à Beaujour
28 Février : soirée «Pot au Feu» organisée par le Comité des Fêtes

1^{er} au 6 Mars : séjour de ski organisé par Loisirs Jeunesse
01 Mars : sortie au Palais des Festivals à Cannes organisée par le C.E.P.A.I.
04 Mars : repas organisé par le Réveil Callassien à Beaujour
18 Mars : sortie organisée par le Réveil Callassien
19 Mars : Cérémonie Commémorative du souvenir pour le 42^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie à 18 H 30 à Claviers. Foire Commerciale de la Saint-Joseph (Place Georges Clémenceau).
 Carnaval des enfants organisé par l'école de Callas et défilé dans les rues.
26 Mars : 18h30 vidéo-conférence sur la prévention feux de forêts à Beaujour

04 Avril: Inter œufs organisé par Loisirs Jeunesse – Place Georges Clémenceau
22Avril : sortie organisée par le Réveil Callassien
25 Avril : Cérémonie commémorative au Monument aux Morts en hommage aux déportés de la dernière Guerre
30 Avril : Assemblée Générale de l'Amicale des propriétaires chasseurs à Beaujour

01 Mai : Grand «déjeuner provençal» traditionnel à partir de 9h00 Place Georges Clémenceau : ouvert à tous suivi à 14h30 d'un concours de boules organisé par le Comité des Fêtes
02 Mai : Pèlerinage de Saint-Auxile – célébration de la messe à 11h00 à la Chapelle
08 Mai: Cérémonie commémorative au Monument aux Morts du 59^{ème} anniversaire de l'Armistice
20 Mai : repas organisé par le Réveil Callassien à Beaujour
23 Mai : Greniers dans les rues organisé par l'Office de Tourisme de Callas
24 Mai : Goûter de la Fête des Mères organisé par le CEPAI à Beaujour
29 Mai : passage et halte à 11h00 de la 11^{ème} Ronde des Cimes d'Azur (voitures anciennes) organisée par Alpine Côte d'Azur sur la Place du 18 Juin 1940
31 Mai : Fête votive de Pennafort organisée par le Comité des Fêtes et la Paroisse. Rendez-vous à 9h00 au 23, Bd des Poilus pour le défilé dans les rues du village.
 10 h 30 messe à la Chapelle de Pennafort

du 03 au 08 Juin : voyage en Alsace organisé par le Réveil Callassien

CALENDRIER DES FÊTES 1^{er} SEMESTRE

2004

5 Juin : concours de boules organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers, Place du 18 Juin 1940 (l'après-midi)
5 Juin : repas organisé par l'Amicale des Quartiers à Beaujour
13 Juin : Communion solennelle
17 Juin : Repas organisé par le Réveil Callassien
24 Juin : Assemblée Générale du Réveil Callassien
25 Juin : 17 H 30 - Kermesse de l'Ecole
28 Juin : Assemblée Générale du CEPAI au Centre de Rencontres
29 Juin : Repas des Anciens organisé par la municipalité
30 Juin : audition des élèves de Monsieur FAVAREL professeur à l'école de musique

3 au 14 Juillet : exposition d'aquarelles à la Galerie Saint-Eloi
4 Juillet : Repas organisé par la F.N.A.C.A .
14 Juillet : cérémonie commémorative au Monument aux Morts (départ de la Mairie à 11h) suivie d'un apéritif concert, organisé par le Comité des Fêtes et la Municipalité, Placette de la Paix
16 Juillet : Braderie du Midi – Place Clémenceau (matin)
16 Juillet au 25 Juillet : Festival de Musique Ancienne de Callas
24 Juillet : Soupe au Pistou organisée par le Comité des Fêtes – Place du 18 Juin 1940
23 ou 25 Juillet : Brocante réservée aux professionnels organisée par l'association " il était autrefois "

L'Association «LEI CAMINAIRE» organise, tous les week-ends, des promenades et des randonnées soit le samedi après-midi soit le dimanche toute la journée. Chaque adhérent reçoit le programme détaillé par mois à son domicile ou il peut se le procurer à l'Office de Tourisme et chez les commerçants.

Cours de gymnastique : les mardis et jeudis de 19 H30 à 20 H 45 organisés par Loisirs Jeunesse
 (Christine LOPEZ 04.94.47.82.26)

Cours d'activités harmonieuses : les lundis et jeudis de 19 H à 20 H les mardis de 9 H à 10 H 30 organisés par l'association " Ecoute s'il pleut "
 (Dominique LAFON 04.94.76.66.29)

CINEMA : deuxième vendredi de chaque mois organisé par Loisirs Jeunesse au Centre Beaujour.

FOOTBALL : pour tous renseignements s'adresser au Président Stéphane DROGOU (04.94.47.84.46)

L'INTEGRALE DE CALLAS organisera des concours de boules en nocturne au cours de l'été sur la Place du 18 Juin 1940 (les jours et heures vous seront communiqués ultérieurement).

L'Association «LA SENTE AUX ANES» propose des promenades pédestres entre amis ou en famille : les ânes de bât porteront sacs à dos et enfants fatigués
 Monsieur et Madame CANAVESE (04.94.47.87.79)

EMPLOI

Le Centre de Ressources à la Création d'Emploi

Créateurs d'entreprises et demandeurs d'emploi choisissant de créer votre propre activité, vous ignorez souvent les conditions et les potentialités du marché.

La « Borne interactive des Métiers » est un service qui a pour objectif de répondre à vos questions essentielles posées nécessairement avant le démarrage effectif de l'activité (état de la concurrence, caractéristique de la population, niveau de la demande ...).

Site Web : www.pacte-dracenie.com

Une borne interactive des métiers est installée dans l'entrée de la Mairie.

I.E.D. : Initiatives Entreprises en Dracénie

CRÉATEUR D'ENTREPRISE : Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise : votre commune adhère à la plateforme «Initiatives Entreprises en Dracénie» (I.E.D.) qui vous apportera **gratuitement** :

- Un accompagnement en amont de la création
- Un soutien financier adapté à vos besoins
- Un suivi pendant les premières années de vie de votre entreprise

Contact : Sophie DUFOUR - Directrice

Du lundi au vendredi sur rendez-vous

Au 04.94.68.93.48

Les personnes en recherche d'emploi

(Aide-ménagère, gardes d'enfants, etc. ainsi que les employeurs potentiels) sont invitées à contacter **Mme Douvier**, Adjointe à l'emploi et au social **au 04.94.76.74.50** ou à la mairie pour un rendez-vous ainsi qu'à sa permanence le mardi après-midi de 15h à 17h Placette de la Paix (derrière la mairie).

Vous recherchez une aide ménagère ou une garde à domicile :

Adressez vous à l'**ADMR** au **04.94.67.84.22**

Tarif horaire: 13,02€ (10,53€ pour les personnes exonérées des cotisations patronales de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire : les personnes de plus de 70 ans et les familles ayant à domicile un enfant handicapé ouvrant droit au complément d'Allocation d'Education Spéciale).

Vous recherchez une personne pour des petits travaux de jardinage ou d'entretien :

vous pouvez également vous adresser à L'ADMR (tarif horaire : 13,85€)

Pensez qu'une partie de ces dépenses est déductible de vos impôts.

« Chèque emploi service » :

Si vous désirez embaucher une personne en « chèque emploi service », adressez vous à votre banque ou téléphonez au 04.77.43.23.50 pour les formalités à remplir.

AIDE SOCIALE

Portage de repas à domicile :

Toute personne peut y souscrire et arrêter quand elle le désire. Ces repas sont livrés par l'ADMR pour un montant de 7,97€ par jour (journée alimentaire).

Téléalarme (*): Vous pouvez vous adresser soit

1. à l'ADMR pour : 39€ de frais d'installation + 35€ / mois de location (location d'une durée de moins de 6 mois, la location en contrat indéterminé étant de 32€ / mois).
2. à Présence Verte au 04.94.60.38.51 pour : 30,50€ de frais d'installation et une location mensuelle de 22,87€

(*)Il existe des tarifs spéciaux pour les affiliés à la M.S.A.

LES ELECTIONS EN 2004

Les 21 et 28 Mars auront lieu les élections Cantonales et Régionales, puis le 13 Juin les élections au Parlement Européen.

Les Cantonales et les Régionales se déroulant le même jour, le bureau de vote habituel doit être dédoublé, sachant que le bureau habituel doit être réservé pour les élections Régionales.

En conséquence, les bureaux de vote pour les 21 et 28 Mars seront ceux-ci :

- Mairie annexe, salle du Verger pour les Régionales
- Galerie 9 rue Saint Eloi pour les Cantonales

Pour les élections au Parlement Européen du 13 Juin, il est à noter que les ressortissants des Etats qui deviendront membres de l'Union Européenne le 1^{er} Mai 2004 – Estonie, Lettonie, Malte, République Tchèque, Slovaquie, Chypre, Hongrie, Lituanie, Pologne, Slovénie – pourront être inscrits, à leur demande, sur la liste électorale complémentaire, s'ils remplissent les conditions au 29 Février 2004.

Les demandes d'inscription pourront être déposées en Mairie jusqu'au 15 Avril 2004.

Les procurations :

Une Ordonnance du 8 Décembre 2003 portant simplification administrative en matière électorale a modifié les modalités du vote par procuration.

Il vous suffira pour voter par procuration de vous rendre à la Gendarmerie de Bargemon, ou tout autre Officier de Police Judiciaire compétent, muni des justificatifs suivants :

- une attestation sur l'honneur stipulant qu'en raison d'obligations professionnelles ou de formation, d'un handicap, pour raison de santé, d'assistance à personne malade ou infirme, de vacances, de résidence dans une autre Commune, il vous est impossible de participer au scrutin
- une pièce d'identité.

Vous pouvez dès à présent faire vos démarches, et en tout état de cause suffisamment tôt pour que l'acheminement des documents se fasse pour le jour du scrutin.

INFORMATION SUR LE RECENSEMENT

A partir de Janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 7 à 9 ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles pour les communes de plus de 10 000 habitants et des enquêtes de recensement exhaustives tous les 5 ans pour les communes de moins de 10.000 habitants..

Les Communes de moins de 10 000 habitants ont été réparties par décret en 5 groupes (un par année civile) sur des critères statistiques. Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un des 5 groupes procéderont au recensement de leur population. Au bout de 5 ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées.

La commune de Callas appartient au groupe des communes qui auront à procéder à l'enquête de recensement pour la première fois en 2007, puis 2012, 2017, etc...

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H 30 À 12 H 00
ET DE 14 H 00 À 16 H 00
LE SAMEDI MATIN DE 9 H 30 À 12 H 00

PERMANENCES DES ÉLUS

FRANÇOISE BARRE (MAIRE DE CALLAS)

REÇOIT SES ADMINISTRÉS TOUS LES JOURS
SUR RENDEZ-VOUS

LES ADJOINTS

ALAIN BAIGES (1^{ER} ADJOINT)
MARIE LOUISE DOUVIER (2^{ÈME} ADJOINT)
DANIEL DIDOLOT (3^{ÈME} ADJOINT)
ROSELINE MISTRAL (4^{ÈME} ADJOINT)
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS

PERMANENCES SOCIALES

BUREAU DES ADJOINTS (PLACETTE DE LA PAIX)
SUR RENDEZ-VOUS AU 04.94.39.12.70

ASSISTANTE SOCIALE

LE DEUXIÈME MARDI DU MOIS
*

FORMATION - EMPLOI : MME DOUVIER

TOUS LES MARDIS APRÈS-MIDI À PARTIR DE 15H00
LE MERCREDI MATIN SUR RENDEZ-VOUS (04.94.76.74.50)
*

MISSION LOCALE

1^{ER} ET 3^{ÈME} JEUDI DU MOIS DE 9H00À 11H00
*

C.P.A.M.

LE 1^{ER} ET 3^{ÈME} MERCREDI DE CHAQUE MOIS
*

A.D.M.R. : MME BOURRIER

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT (04.94.76.70.26)
*

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR

LE 2^{ÈME} LUNDI DU MOIS DE 9H À 10H30

CENTRE DE RENCONTRES

PLACETTE DE LA PAIX

C.D.H.A.R.

LE 2^{ÈME} MERCREDI DU MOIS DE 14H00 À 16H00

CROIX ROUGE

4^{ÈME} MARDI DU MOIS

Page Pratique

Téléphones utiles

POMPIERS	(18)	04.94.39.16.08
GENDARMERIE	(17)	04.94.39.16.50
SAMU	(15)	
HÔPITAL DE DRAGUIGNAN		04.94.60.50.00
DR BERTAUD		04.94.76.64.83
DR BRACHANET		04.94.50.42.88
M. PRIEUX (INFIRMIER)		04.94.76.67.42
MME MARTIN (VÉTÉRINAIRE)		04.94.47.83.88
AMBULANCES FIGANIÉROISES		04.94.67.99.46
TAXI JO ET ALAIN		06.08.61.86.84 06.10.64.82.80
TED PETIT BUS (N° VERT)		0 800 65 12 20
LA POSTE		04.94.39.04.14
ECOLE		04.94.50.97.18
OFFICE DE TOURISME		04.94.39.06.77
MÉDIATHÈQUE		04.94.47.89.89
ECOLE DE MUSIQUE		04.94.47.87.57
SAUR (ACCUEIL CLIENTÈLE)		04.94.50.65.65
SAUR (FAX)		04.94.50.69.62

COMPRENDRE LA SIRÈNE DES POMPIERS

- 1 COUP : ESSAI INTERNE
- 2 COUPS : OPÉRATIONS DIVERSES
- 3 COUPS : FEUX DE TOUTES NATURES
- 4 COUPS : APPEL À LA COMMISSION COMMUNALE DES FEUX DE FORÊTS (C.C.F.F.)

RAPPEL :

Un ramassage ponctuel des encombrants dits «monstres» est organisé tous les 2^{ème} mercredis de chaque mois.

La demande doit être souscrite au moins 1 semaine à l'avance en Mairie.

Les objets doivent être facilement accessibles.

L'enlèvement aux étages n'est, en principe, pas prévu.

Il est conseillé de sortir les «monstres» la veille du ramassage.

ATTENTION :

LA MAIRIE NE CAUTIONNE AUCUNE DES SOCIÉTÉS DE DÉMARCHAGE QUELLE QU'ELLE SOIT, À VOTRE DOMICILE, OU PAR TÉLÉPHONE.

La déchetterie est également à votre disposition route de Draguignan (D562) s'adresser d'abord à la mairie.

La commune de Callas vient de sortir son livre

Si Callas m'était conté

Un livre au format 20 x 27 relié pleine toile avec impression au fer à dorer,
de 160 pages, illustré de plus de 250 documents
(photos, gravures, cartes) en noir et en couleurs

Edité par la ville de Callas



RENSEIGNEMENTS

Mairie ☎ 04.94.76.61.07

Le livre est en vente au prix de 28€

À la Mairie, à la Médiathèque et à l'office de Tourisme



Bon de Réservation

à adresser à : Mairie de Callas - Place de la Victoire - 83830 CALLAS

Mentionner sur l'enveloppe : Livre de Callas

Nom Prénom

Adresse

Je commandeexemplaires à 28€

Possibilité d'envoi par la poste : + 5 € par ouvrage =

Total

*Ci-joint chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public
Aucune commande ne pourra être prise en compte sans règlement*

si CALLAS

m'était conté



Livre édité par la ville de Callas.

De format 20 x 27 relié pleine toile avec impression au fer à dorer de 160 pages,
illustré de plus de 250 documents (photos, gravures, cartes) en noir et en couleur.